

Règlement Graphique

Zoom 3 : La Motte- Servolex modifié

Secteur urbain

Approuvé le 18 décembre 2019
Modification n°2 : vu pour être annexé à la délibération du 10 novembre 2022
Mise en compatibilité n°1 : VRU assainissement arrêté du 5 mai 2023
Mise en compatibilité n°2 : ZAC Technolac arrêté du ...



Echelle : 1/11 000

- Communes
- Cadastre**
 - Bâti
 - Parcelles
- Éléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers**
 - Patrimoine bâti et petit patrimoine
 - Arbre remarquable
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Chalet d'alpage pouvant changer de destination
 - Bâtiments agricoles
 - Alignements d'arbres et haies à préserver pour des motifs écologiques et culturels
 - Règle d'alignement des constructions
 - Cheminement piéton/cycles existant ou à créer
 - Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer (L123-1-5-6)
 - Diversité commerciale à protéger ou à développer
 - Espace Bois Classé
 - Secteurs paysagers à protéger
 - Ensemble paysager d'intérêt
 - Ensemble urbain d'intérêt
 - Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
 - Zones humides
 - Règle de hauteur maximale
- Secteurs de projets**
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Emplacement réservé
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Secteurs de risque**
 - Aléa fort identifié au PIZ
 - Aléa moyen ou faible identifié au PIZ
 - Aléa fort identifié au PPR
 - Aléa moyen ou faible identifié au PPR
 - Secteur soumis à condition spéciale au titre du R.151-34 du Code de l'urbanisme en attente d'étude de risque
 - Risque technologique identifié
- Zonage**
 - AU à vocation d'habitat
 - AU à vocation mixte
 - AU à vocation d'activité
 - 2AU
 - A
 - Ap
 - N
 - Nc
 - Ni
 - PSMV
 - UA
 - UC
 - UD
 - UEA
 - UG
 - UH
 - UM
 - UT

